A SON EMINENCE

LE CARDINAL SIMEONI PRÉFET

ET AUX Eᵐᵒˢ CARDINAUX

DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE

Eminence,

Vous savez avec quelle insistance Mgr l'Evêque des Trois-Rivières a demandé qu'une *enquête juridique* eût lieu, avant que la cause de la division de son diocèse fût traitée devant la S. C. de la Propagande, parce qu'une telle enquête *seule* pouvait démontrer jusqu'à quel point la S. Congrégation avait été *faussement* renseignée sur cette question.

J'eus moi-même l'honneur de Vous présenter, comme procureur de Sa Grandeur, de graves observations à ce sujet et de Vous supplier d'attendre, au moins, que le Commissaire Apostolique fût de retour à Rome, pour que la S. Congrégation entendît ses explications verbales avant l'examen.

Cependant, Votre Eminence en jugea autrement, pressée qu'Elle était, me dit-Elle, par les sollicitations excessives de Mgr l'Archevêque de Québec.

Averti assez tard en septembre dernier que l'audition de la cause aurait lieu le 30 du même mois, je n'eus que le temps de préparer un Résumé abrégé des faits, sans pouvoir présenter une défense juridique contre la division. La procédure fut tellement hâtive, sous la pression de Mgr l'Archevêque, que les Consulteurs de la S. C. ne furent pas entendus, et que les Eminentissimes Cardinaux eurent à peine le temps de prendre connaissance du volumineux dossier de la cause.

La S. C. de la Propagande crut néanmoins, sur l'exposé qu'on lui fit, devoir maintenir le principe de la division, en en remettant l'effet après un autre examen, et le Sᵗ Père décida : « Standum pro divisione diœceseos, eam vero ad effectum « non esse deducendam, nisi postquam novus Commissarius Apostolicus ad Ca- « nadensem Provinciam mittatur ».

A.D.S.

Dans l'audience subséquente que Votre Eminence voulut bien m'accorder, Elle me dit que cette division ne se ferait pas, *pour le moment*, mais qu'elle était convenable, à cause de l'*étendue* du diocèse, qui *était grand comme l'Irlande;* que ce point *avait été bien exposé* devant la S. Congrégation.

Je fis alors observer à Votre Eminence que cette persuasion dans laquelle avait été mise la S. Congrégation de la Propagande n'était pas conforme aux faits; que le territoire du diocèse, même en y comprenant la *partie inhabitable* et *réservée* par le gouvernement, était *bien loin* d'avoir cette étendue. Je Lui demandai alors de présenter une nouvelle exposition, dans un *appel* qu'Elle ne crut pas pouvoir accorder.

Intimement convaincu que la S. Congrégation était induite en une extrême erreur sur l'étendue du territoire, comme sur beaucoup d'autres points, Mgr des Trois-Rivières s'adressa aussitôt au Département des Terres de la Province de Québec pour avoir des données officielles et irrécusables sur le territoire du diocèse des Trois-Rivières. L'Assistant Commissaire du gouvernement communiqua, en réponse à Sa Grandeur, une carte géographique préparée à cette fin, avec un toisé soigneusement dressé par les géomètres du gouvernement.

C'est cette carte, avec ces mesurages, que j'ai l'honneur d'offrir aujourd'hui à Votre Eminence.

Votre Eminence y verra que la superficie totale du diocèse des Trois-Rivières, en y comprenant même le très-grand espace *inhabitable*, enclavé dans la *réserve forestière du gouvernement*, ne s'élève qu'à 8160 milles carrés, et seulement à 3700 sans cette réserve; Elle y verra aussi que la partie Nord habitable, que l'intrigue voudrait laisser à l'Evêque des Trois-Rivières pour former un diocèse, n'est que de 1470 milles, dont le tiers se compose de terres ingrates et incultes.

Ce sont là les chiffres *officiels et véritables*, en accord parfait, du reste, avec la connaissance qu'ont de ce territoire les gens du pays.

Maintenant, venant à la comparaison qui a été faite devant la S. Congrégation, nous trouvons que la surface de l'Irlande, d'après la géographie des Frères des Ecoles Chrétiennes qui a la réputation d'être excellente, est de 33,000 milles carrés.

Donc, la différence de surface entre l'Irlande et le diocèse des Trois-Rivières, en comptant même la partie *réservée* et *inhabitable* de celui-ci, est de 24,840 milles carrés. En dehors de cette *réserve*, elle est de 29,300 milles; et avec la *seule* partie habitable au Nord du diocèse, elle est de 31,530 milles. C'est à dire que la diocèse des Trois-Rivières est, avec la *réserve*, 4 fois plus petit que l'Irlande; sans la *réserve* environ 9 fois plus petit, et que la partie Nord habitable est 22 fois plus petite.

Telle est la vérité.

Il était difficile, comme Votre Eminence en conviendra, de renseigner plus *faussement* et plus *odieusement* la S. Congrégation de la Propagande sous le rapport de l'*étendue*.

Cette erreur presqu'incroyable vient sans doute, en partie, de ce que la pétition, préparée par un *faussaire* et demandant à l'insu de tous les diocésains la division du diocèse des Trois-Rivières, avait elle-même présenté à la S. Congrégation des chiffres *aussi faux* qu'*exorbitants*. Ces faux chiffres furent ensuite évidemment augmentés par les commentaires, au point d'égaler ceux

BX
1423
T7 D42
Fol

B.Q.R.
NO 4070

de la superficie de l'Irlande. C'était une augmentation nouvelle de 8360 milles carrés; mais cela dut paraître peu de chose à des adversaires sans scrupules, sur un territoire si éloigné, si inconnu et si ingrat.

Cette pétition *forgée* s'exprimait donc ainsi:

« *Il y a dans le diocèse des Trois-Rivières un territoire suffisant pour* « *former deux diocèses.*

« *Le diocèse de Trois-Rivières* (partie Nord) *aurait une étendue de 22,284* « *milles carrés; tandis que la superficie du diocèse* (prétendu) *de Nicolet* (au « Sud) *serait de 2356 milles carrés* ».

D'après cette *pétition* erronée et mensongère, les deux chiffres ci-dessus, pour la partie Nord et la partie Sud du diocèse, donneraient 24,640 milles carrés de superficie totale.

Or cette somme *imaginaire*, mise en face du chiffre *vrai* et officiel du gouvernement, qui est 8160 milles, y compris la réserve forestière, présente une erreur de 16,480 milles carrés.

Ainsi cette pétition, qui a servi de base à la première procédure contre le diocèse, avait elle-même trompé de **16,480 milles**, sur la surface totale du territoire.

Mais comme cette pétition *frauduleuse* tendait à séparer le Nord du Sud, c'est sur la partie Nord que portaient *principalement* ses faux chiffres, afin d'induire la S. Congrég. à humilier et à ruiner l'Evêque des Trois-Rivières par un démembrement déraisonnable de son diocèse.

Elle donnait pour la surface du Sud 2356 milles, et ne trompait pour cette partie que de 126 milles.

Mais quant au Nord, c'était tout différent: elle donnait pour superficie, comme il est dit ci-dessus, 22,284 milles carrés de terre habitable et propre à *former un diocèse.*

Or, la partie Nord du diocèse avec la *réserve* n'est pas de 22,284 milles carrés, mais seulement de 5930 milles. Maintenant, si l'on fait abstraction de la partie *inhabitable* et *réservée* par autorité du gouvernement, puisqu'il ne FAUT PAS TROMPER en comptant comme *habitable* ce qui NE PEUT PAS L'ÊTRE, il ne reste pour cette partie Nord que 1470 milles, au calcul exact des géomètres.

Ainsi donc, sur le POINT PRINCIPAL de la matière, celui qui devait faire l'objet PREMIER des considérations de la S. Cong., c'est-à-dire l'étendue territoriale qui serait demeurée au diocèse des Trois-Rivières, les calculs fournis à la Propagande présentaient *une erreur absolue* de **20,815 milles carrés.**

En d'autres termes, l'erreur dans laquelle on a jeté la S. Cong., sous le seul rapport de l'étendue, se mesure dans la proportion de 22,000 à 1400, selon l'exposé de la *pétition*, et dans celle de 30,000 à 1400 d'après les commentaires qui font le diocèse des Trois-Rivières GRAND COMME l'IRLANDE.

Voilà, Eminence, de quelles INSIGNES FAUSSETÉS l'Evêque et le diocèse des Trois-Rivières sont les victimes.

Elles vous paraîtront peut-être inadmissibles, tant elles sont extraordinaires; cependant Votre Eminence n'aura qu'à jeter un coup d'œil sur la carte et les mesurages du gouvernement pour en acquérir la parfaite certitude.

Mais de la même manière que la S. Cong. a été induite en erreur sur l'*étendue*, elle l'a été sur l'*état et la valeur* du territoire du diocèse, et spécialement au sujet de la réserve forestière. Car des expositions *non moins fausses* ont été faites sur cet autre point à la S. Cong., dans la pétition ci-dessus mentionnée. Evidemment, la S. Congr. n'entend pas donner pour ressource à un Evêque ou à une Eglise un champ analogue à la surface d'un lac ou d'un désert, surtout quand cette église est chargée de dettes.

Mgr des Trois-Rivières, dans la vue de rétablir la vérité sur cette question comme sur la précédente, s'est également adressé à un officier du gouvernement des mieux renseignés sur cette partie inhabitable du diocèse, précisément celui qui dirigea les grandes explorations qui y furent faites par l'autorité civile, M. G. A. Bourgeois, ex-Deputé Ministre des terres de la Couronne, aujourd'hui Inspecteur des Postes dans la Division des Trois-Rivières.

Je joins encore à cette lettre l'exposé clair et précis que ce Monsieur a eu la bienveillance de m'envoyer récemment, à la demande de sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières.

Je prie Votre Eminence, ainsi que les Em. Cardinaux de la Propag., de lire avec soin cet important document. Vous y verrez, par des rapports pareillement officiels, ce qu'*est* et ce que *vaut* réellement pour un diocèse ce territoire dont on a fait tant de bruit auprès du St-Siège. Vous y trouverez que cette contrée du Nord est stérile, froide, inhabitée, littéralement couverte de montagnes escarpées et d'étroits défilés presqu'infranchissables aux colons, et qu'en faisant espérer sur ces terrains un **notable** développement de colonisation pour l'avenir, c'était tromper la S. Congr. encore *plus* que sur l'*étendue* du territoire.

Qu'il me soit permis d'ajouter au témoignage de M. l'Inspecteur des Postes le mien propre, qui n'est pas sans quelque valeur sur la matière.

J'ai été, au Nord, 20 ans curé de la paroisse du Cap de la Magdeleine, que j'ai laissée pour venir à Rome. La partie *inhabitable* du diocèse est arrosée par la grande rivière du St-Maurice qui débouche au fleuve St-Laurent, en longeant cette paroisse, près laquelle se fait le grand commerce des bois. C'est une chose parfaitement connue au pays, que les deux tiers des habitants de cette paroisse passent environ six mois de l'année à couper et à descendre les bois du St-Maurice, depuis plus de 30 ans. Conséquemment, ils connaissent cette région pour l'avoir parcourue dans tous les sens. Eh bien! tous sans exception s'accordent à dire que c'est une contrée absolument impropre à la culture et *inhabitable*.

Combien de fois les pauvres jeunes gens qui conduisent durant un mois et demi les bois sur le St.-Maurice, dans l'eau glacée du printemps, souvent trempés eux-mêmes jusqu'à la ceinture, ne sont-ils pas venus, fatigués et ruinés par ce pénible travail, me demander d'intercéder en leur faveur auprès du gouvernement pour leur obtenir quelque part *ailleurs* des terres cultivables? Quelle n'aurait pas été leur joie s'ils avaient pu rencontrer dans les régions qu'ils traversaient si souvent quelque lieu propice à la colonisation! Aucun d'eux, sur les 150 qui pénètrent annuellement dans le St-Maurice, aucun pendant les 20 ans que j'ai dirigé leur paroisse, n'est resté dans cette contrée, si ce n'est 3 ou 4 comme gardiens de *poste*. Mais tous ceux qui n'ont pu trouver place dans la paroisse, sont allés s'établir dans les autres parties du pays, ou aux Etats-Unis. Personne ne peut mieux que moi rendre un témoignage compétent sur ce fait qui a toujours été un des grands chagrins de ma vie curiale.

Un jour, je demandais sur son lit de mort à un vieux *guide du St-Maurice*, qui y avait conduit les voyageurs pendant plus de quarante ans, s'il n'y avait pas quelqu'espoir de colonisation dans ces quartiers pour nos jeunes gens; il me fit cette réponse: *Monsieur, ce pays là n'est bon que pour les bêtes sauvages.*

Et c'est de ce territoire, représenté à la S. Congrégation comme une autre Irlande qui nourrit 5 millions d'hommes, que l'intrigue et la malveillance voulaient faire un diocèse spécial pour Mgr des Trois-Rivières!

Très certainement, si l'enquête demandée si instamment et avec tant de raison par Mgr Laflèche, avait eu lieu avant la réunion de la S. Congrégation, les *incroyables* chiffres et les représentations *excessivement fausses* dont je viens de parler n'auraient jamais pu obtenir le moindre succès ni le moindre crédit auprès de Votre Eminence et de ses illustres Collègues.

Maintenant, que Votre Eminence, jetant un regard sur la carte officielle du diocèse, veuille bien mettre de côté le territoire *inhabitable de la réserve*, indiqué par une ligne verte, et aussi la partie au sud du fleuve Saint-Laurent. Elle remarquera quelle étroite et ridicule lisière de terre resterait au diocèse des Trois-Rivières.

Cette lisière, si petite qu'elle soit, a cependant besoin d'être encore examinée avec attention. Elle se compose pour un tiers de terres ingrates, incultes et montagneuses, sur lesquelles il ne faut pas compter.

Dans ce qui reste, il se trouve trente paroisses échelonnées en quatre rangées à partir du fleuve. Mais de ce nombre dix sont petites, nouvelles et pauvres, les dernières dans la région du nord, et que beaucoup de colons abandonnent de découragement pour aller aux Etats-Unis. Au front, sur le fleuve, il n'y a, de chaque côté des Trois-Rivières, que quatre paroisses, désignées sur le plan par des croix.

Or, si Votre Eminence savait ce que sont les nouvelles paroisses du Canada, encore à demi défrichées, au milieu de nos forêts primitives, et sous un climat de six mois par année de neige et de glace; si elle connaissait toutes les misères des jeunes colons pour arriver à payer leurs terres, à se bâtir une maison, une église, des écoles, à soutenir leur famille, à établir ensuite leurs enfants, dans ces pays nouveaux où tout est à faire, jusqu'*à la terre* et *aux chemins*, combien elle serait éloignée de vouloir les écraser par le fardeau de nouveaux évêchés inutiles.

Lorsque Votre Eminence voit des populations aussi religieuses et laborieuses que celles du Canada se lever ensemble, pour déclarer qu'elles sont assez chargées et demander que leurs conditions ne soient pas aggravées, comme elles l'ont fait l'été dernier, Elle doit être persuadée que de grandes raisons existent contre un démembrement.

Que sont, en effet, une vingtaine de paroisses, quelque peu organisées, avec une petite ville de 10,000 âmes pour soutenir un évêché, un séminaire, etc., et pour répondre en sus à une dette de 200,000 francs?

Telle serait néanmoins la situation de la partie nord du diocèse, avec la division projetée par nos adversaires; pendant que la partie sud qui a peut-être contribué pour la meilleure part aux édifices épiscopaux se verrait, contre son gré, privée de ses grands sacrifices et obligée de recommencer.

Il n'est donc pas étonnant que la population du diocèse des Trois-Rivières commence à s'étonner et à s'aigrir d'entendre prendre au sérieux un projet qui, chez ses auteurs, n'a d'autre but que la satisfaction de quelques chimères et passions odieuses, au moyen d'un lourd et inutile rançonnement de leurs propriétés.

La seule inspection de la carte, après avoir révélé les incompréhensibles erreurs dont il vient d'être question, fait toucher du doigt cette dernière et très grave *difficulté;* elle fait aussi parfaitement comprendre le sens et la portée des tristes paroles rapportées par Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, de la part d'un prêtre de Québec déjà bien au fait, il y a huit ans, *du complot* ourdi contre l'Evêque des Trois-Rivières, paroles qui montrent à merveille que le projet de division n'est nullement issu de la nécessité, et que voici:

« J'en sais plus long qu'on croit sur ce qui se passe à Rome. Mgr Laflèche « ne triomphera pas quand son diocèse sera divisé, et qu'il sera *réduit à la « misère*, avec *ses quelques paroisses au nord du fleuve.* »

Cette carte, en reproduisant fidèlement le cours du Saint-Laurent, démontre encore que le fleuve divise les diocèses voisins de Québec et de Montréal sur une étendue deux fois plus longue que celui des Trois-Rivières, et que l'inconvénient du passage est un pur prétexte, puisque le fleuve est plus facile à traverser aux Trois-Rivières que dans ces deux diocèses aux villes ci-dessus nommées.

Elle fait voir également la position centrale des Trois-Rivières dans le diocèse de ce nom, à cause des grandes communications tant par eau que par voies ferrées; alors que Nicolet (village de 1800 âmes) se trouve isolé de ces communications, et tout-à-fait mal placé pour devenir un centre, même dans le territoire du sud.

Lorsque le besoin s'en fera sentir, c'est plutôt à Arthabaska, qui est un chef-lieu judiciaire, à 36 milles des Trois-Rivières, sur la grande voie ferrée qui traverse les Cantons de l'Est, qu'il serait convenable de placer un siège épiscopal pour les quartiers environnants. Avec le développement de la colonisation au sud, ce site peut devenir favorable plus tard, et serait dans tous les cas infiniment plus rationnel

Enfin, cette carte établit manifestement la comparaison du diocèse des Trois-Rivières avec les diocèses voisins de Québec et de Montréal plus étendus, plus anciens, plus populeux et plus riches, très-peu atteints par la *réserve forestière.*

Cette *réserve*, retranchée comme elle doit l'être nécessairement, il reste au diocèse de Québec environ 12,000 milles carrés, au diocèse de Montréal 5,900 milles et à celui des Trois-Rivières 3,700. Voilà pour les rapports de l'étendue.

La population du diocèse de Québec est de 380,000 âmes,
celle du diocèse de Montréal . . . » 412,000 » ,
celle du diocèse des Trois-Rivières . » 135,000 » ,
d'après le recensement de 1882.

Dans le diocèse de Québec il y a. . . . . 148 paroisses
dans celui de Montréal. . . . . 154 »
dans celui des Trois-Rivières . . . . . 75 »

Le nombre des prêtres est dans le diocèse de Québec . 311
dans celui de Montréal 450
dans celui des Trois-Rivières 134

Ainsi, le diocèse de Québec a *de plus* que celui des Trois-Rivières :

en étendue. .	8,300	milles carrés
en population .	245,000	âmes
en paroisses .	73	
en prêtres . .	177	

Celui de Montréal aussi *de plus:*

en étendue. .	2,200	milles carrés
en population.	277,000	âmes
en paroisses .	79	
en prêtres . .	316	

(Statistiques de 1882).

Tels sont les véritables rapports entre ces trois diocèses voisins, celui des Trois-Rivières étant au milieu des deux autres.

Mais si l'on compare avec le diocèse de Québec la partie Nord du diocèse des Trois-Rivières, que le complot formé et découvert à Mgr Taché en 1876 voulait laisser **seule** à l'Evêque des Trois-Rivières, et que l'intrigue a tenté par **subreption** de faire ériger en diocèse en 1883, c'est alors que la différence devient exorbitante et prend tous les caractères de la plus odieuse persécution.

Le diocèse de Québec aurait eu alors:

en étendue	12,000	milles, et celui des Trois-Riv.		1470
en population	380,000	âmes	»	65,000
en paroisses	148		»	30
en prêtres	311		»	64

Ce qui revient à dire que pour mettre le diocèse de Québec sur un pied de comparaison, en face des chiffres, avec celui que l'intrigue voulait former aux Trois-Rivières, tant pour l'étendue et la population que pour le nombre des paroisses et des prêtres, il aurait fallu le diviser en 5 ou en 6 parties.

N'est il pas manifeste, en présence de ces statistiques qu'on ne peut récuser, que la décision de Mgr le Commissaire Apostolique, appuyée sur l'évidence des lieux et des choses, était très-sage et rationnelle, quand elle déclarait le printemps dernier que la division du diocèse des Trois-Rivières « *n'était ni nécessaire, ni utile* »?

Est-il étonnant que les populations concernées dans ce démembrement, et le peuple canadien tout entier, se soient profondément émus à la connaissance d'un tel projet?

Mais ce qu'il y a de plus étrange, Eminence, il faut le dire, c'est qu'un Métropolitain, dont un des premiers devoirs est de défendre ses suffragants, possédant un diocèse comme celui de Québec, soit venu à Rome travailler ardemment à faire renverser la décision si raisonnable du Commissaire Apostolique en son absence, ruiner un petit diocèse voisin échappé comme par miracle à la banqueroute, donner suite, autant que sa haute charge le lui permettait, à un indigne complot contre un collègue; c'est qu'il ait pris pour cela sous sa protection une *œuvre de faussaire;* c'est qu'il ait prévenu par une *excessive pres-*

sion, et l'enquête juridique demandée par la *conscience publique*, et la production des *chiffres* officiels ci-dessus que lui-même aurait dû présenter tout d'abord.

Il est plus clair que le jour que le *seul désir du bien* ne peut être le mobile d'un telle démarche.

J'ai donc le ferme espoir, Eminence, 1° que les erreurs énormes constatées par la *carte* et les *chiffres officiels*, 2° que l'exposé authentique de l'état et de la valeur de la *réserve forestière* du gouvernement, 3° que la représentation fidèle du *territoire* du diocèse des Trois-Rivières et des *voies* de communications, 4° que la comparaison exacte de *ce diocèse avec ses voisins*, en démontrant la sagesse du *proviso* qui, dans la sentence du 5 octobre dernier, prescrit un nouvel examen de la part d'un nouveau Commissaire avant qu'on ne procède davantage, convaincront Votre Eminence et toute la S. Congrégation que le renvoi de cette question de *division* à une époque ultérieure et déterminée par les besoins, est la mesure qui reste pour concilier les difficultés de la situation présente avec les intérêts de la justice, ceux de l'Evêque des Trois-Rivières et de ses diocésains. Ces démonstrations feront voir en même temps, d'une manière bien vive, que l'enquête demandée est de tous le *plus sûr*, et même l'*uniqu* moyen d'arriver à la vérité dans cette cause, ainsi quel'a toujours affirmé l'Evêque des Trois-Rivières, quand la S. Congrégation voudra reprendre le cours de la procédure.

On conçoit qu'il soit possible d'induire la S. Congrégation en erreur sur des lieux et des choses qui sont si éloignés de Rome, surtout quand un haut dignitaire ecclésiastique y contribue ; mais lorsque des témoignages irrécusables comme ceux qui viennent d'être produits, établissent la vérité dans sa lumineuse évidence, on ne saurait douter que la S. Congrégation, tenant compte des réclamations et des vœux des petits comme des grands sans acception de personne, ne donne une direction conforme au droit, à l'avantage de la religion et à l'honneur du St-Siège.

C'est dans ces sentiments que je demeure avec le plus profond respect,

De Votre Eminence

le très-humble et dévoué serviteur
LUC DES ÎLETS PTRE V. G.
Procureur de l'Ev. des T.-R.

Rome, le 2 février 1885.